

**PAROISSE SAINT-JEAN**

**23 rue Jean Moulin**

**18000 BOURGES**

**COLLECTE PAROISSIALE 2018**

La gestion de la Paroisse Saint-Jean est toujours aussi difficile à cause des dépenses liées à l’immobilier (chauffage, amortissements, entretien, électricité…). Néanmoins, contrairement à l’année 2016, **l’exercice comptable 2017 a été équilibré**, avec un petit excédent de 1.800 €.

En 2019, nous souhaiterions commencer à **améliorer la sonorisation de la chapelle Saint-Paul** qui a été installée, pour une partie, lors de son inauguration en 1972 ! Elle a donc 46 ans, près d’un demi-siècle… La dépense avoisinerait les 10.000€ mais cet investissement devient de plus en plus indispensable pour assurer des célébrations de qualité dans cette chapelle qui accueille les messes les plus importantes.

Comme vous pouvez le comprendre, **votre soutien financier est indispensable** pour boucler l’année 2018 et assumer cette dépense supplémentaire.

**Merci** **à tous ceux qui donnent aux quêtes paroissiales et à la collecte paroissiale annuelle.** Et merci aussi à tous ceux qui donnent généreusement de leur temps au service de la paroisse pour l’aider à vivre et à assumer sa mission d’annonce de la Bonne Nouvelle de l’amour de Dieu pour tous les hommes.

Alain KRAUTH, curé de la paroisse

Et les membres du Conseil Economique Paroissial

✂

**BULLETIN DE PARTICIPATION A LA COLLECTE PAROISSIALE 2018**

A renvoyer à : Paroisse Saint-Jean – Collecte Paroissiale

23 rue Jean Moulin 18000 BOURGES

Nom ............................................... Prénom ..............................................

N° .......... Rue ..............................................................................................

Code postal ............... Commune ............................... Mail :

Montant de la participation versée : ⎕ 40 € ⎕ 60 € ⎕ 100 € ⎕ 200 € ⎕ ....... €

**⎕** par chèque à l’ordre de « Paroisse Saint-Jean » en date du : ..../..../……...

**⎕** en espèces

**⎕** avec reçu fiscal **⎕** sans reçu fiscal

(Le reçu fiscal peut vous permettre de bénéficier d’une réduction d’impôt sur le revenu

Les informations recueillies sont destinées à la paroisse Saint-Jean et enregistrées dans le fichier de la collecte paroissiale afin d’en faciliter le suivi. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en vous adressant au presbytère. Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des informations vous concernant.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017** | | **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017** | |
| Charges immobilières  chauffage 11.300  amortissements 9.900  entretien immobilier 4.100  électricité 2.800  maintenances 2.000  taxe foncière 1.100  eau 900 | 32.100 | Collecte paroissiale  Mise à disposition des salles  Accueil et Promotion (rdc St-Paul) 8.100  Autres (centre paroissial…) 2.400  Dons  Marché de Noël | 11.400  10.500  1.200  800 |
| Contribution aux charges pastorales assurées par le Diocèse  Contribution au Doyenné de Bourges  Fournitures pour le culte | 6.400  3.200  1.400 | Quêtes du week-end  Célébrations d’obsèques  Célébrations de baptême  Célébrations de mariage | 11.800  11.200  1.200  200 |
| Téléphone, internet, affranchissements… | 1.900 |  |  |
| Catéchèse enfants, adultes | 600 | Cotisations catéchèse | 900 |
| Autres dépenses (achats…) | 4.400 | Autres recettes | 2.600 |
| Excédent | 1 800 |  |  |
| **TOTAL DES DEPENSES** | **51 800** | **TOTAL DES RECETTES** | **51.800** |

**LA COLLECTE PAROISSIALE**

La collecte est indispensable à la vie financière de la Paroisse. Comme toutes les autres paroisses du Diocèse de Bourges, celle de Saint-Jean fait appel une fois par an à la générosité des paroissiens, pratiquants ou non, pour lui permettre de continuer à transmettrela Bonne Nouvelle. Les dons restent intégralement à la paroisse.

Les dons faits à l’occasion des célébrations ne suffisent pas à équilibrer le budget de la paroisse. La collecte représente ainsi 22 % des ressources annuelles.

En 2016, 105 familles ont donné 11.200 €.

En 2017, 106 familles ont donné 11.400 €.

Le *Denier de l’Eglise est versé directement au Diocèse de Bourges.*

**CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

Choisir le prélèvement automatique permet d’étaler le soutien financier tout au long de l’année grâce à des prélèvements mensuels ou trimestriels. Il facilite également la gestion de la paroisse grâce à des recettes financières régulières. Vous pouvez demander au presbytère un bulletin à remplir et à signer. Il devra être accompagné d’un relevé d’identité bancaire.

**ÉVALUER LE MONTANT DE SA PARTICIPATION**

À titre indicatif, chacun pourrait évaluer l’équivalent de deux journées de travail ou de retraite, ou se montrer encore plus généreux. Mais c’est à chacun de décider de sa participation financière en fonction de ses ressources, de ses charges, de ses engagements et de sa générosité...

**SE FAIRE L’AMBASSADEUR DE LA COLLECTE**

106 familles ont participé en 2017 à la collecte. Chaque famille pourrait essayer de convaincre une famille ne participant pas encore à la collecte de l’importance de celle-ci pour la vie paroissiale.

**INTENTIONS DE MESSE**

Il est possible de demander à prier à l’occasion d’une messe pour une intention particulière : décès, naissance, difficultés d’une personne, remerciement... L’offrande financière sert à rémunérer les prêtres (le montant indicatif est fixé par l’Evêque à 17 €).